

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL**  
**Du lundi 29 avril 2019 à 20h00 – Ref 2019.-4**

**Présents :**

Présents : MM. Alexandre VISEE, Président;

Patrick EVRARD, Bourgmestre;

Étienne DEFRESNE, Charles PÂQUET, Marcel COLET, Mme Chantal ELOIN-GOETGHEBUER, Echevine et Echevins;

Mme Christine BADOR, Présidente du CPAS;

MM. Jean-Claude DEVILLE, Marc DEWEZ, Bertrand CUSTINNE, Mme Christine BADOR, MM. Alain GOFFAUX, Laurent GERMAIN, Thierry LANNOY, Raphaël FRÉDÉRIC, Yvon PERIN de JACO, Jean-Pol BOUSSIFET, Pierre-Yves DEVRESSE, Mme Nathalie BLAUWBLOEME, M. Hugo NASSOGNE et M. Julien ROSIÈRE, Conseillères et Conseillers;

Mme Catherine NAVET, Directrice Générale f.f.

**Excusés :**

Mme Géraldine BIOT-QUEVRIN, Conseillère

**Ordre du jour arrêté en séance du Collège du 25 avril 2019**

**Séance publique**

1. Information
2. Approbation du procès-verbal de la séance antérieure
3. Marché de travaux "PERTUIS DE LA BRASSERIE DU BOCQ" - Approbation des conditions et du mode de passation
4. Convention Brasserie de Purnode - Commune d'Yvoir pour les travaux du pertuis de la Brasserie
5. Information Charte pour des achats publics responsables au sein des pouvoirs locaux
6. Marché de stock de fournitures informatiques - Approbation des conditions
7. Adhésion de la Commune d'Yvoir à la centrale d'achat qui sera organisée par la Ville de Dinant en vue de la désignation d'un D.P.O – Accord de principe
8. Dépôt d'une offre d'achat pour les bâtiments B-Post à Yvoir - Ratification de la délibération du Collège communal du 2 avril 2019 et accord de principe pour l'estimation par le Comité d'Acquisition d'Immeubles
9. Approbation de l'avenant à la convention de partenariat temporaire avec l'INASEP pour le développement et le test in situ d'une méthodologie d'assistance au contrôle et au géo-référencement des raccordements particuliers à l'égout.
10. Désignation d'un représentant à l'AG de l' AIS
11. Enseignement - Fixation des emplois vacants à la date du 15 avril 2019.
12. Désignation d'un représentant à l'Assemblée générale du Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces, asbl.
13. Mobilité – Règlement complémentaire de police relatif à la mise en place d'un stationnement PMR rue du Tricointe.
14. Mobilité - N947c - Pont de Rouillon - Godinne : demande d'AVIS du SPW
15. Fixation du calendrier des conseils communaux du second semestre
16. Déclaration de mandats
17. Approbation de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'Union des Villes et Communes de Wallonie du 9 mai 2019
21. Information plans de pilotage

**POINTS SUPPLÉMENTAIRES DU GROUPE EPY**

18. Pose de radars répressifs à Purnode, Godinne et Spontin - décision
19. Agrandissement du complexe sportif de Purnode - consultation des associations concernées et sources de financement – décision
20. Interpellations

**Huis clos**

22. Plan de pilotage de l'école de Dorinne-Evrehailles (Fase 2872).
23. Plan de pilotage de l'école de Mont (Fase 2878)
24. Convention de transaction - Approbation par le Conseil communal
25. Ratification de la désignation de Mme Manon GOBLET, en qualité d'institutrice primaire temporaire à temps partiel à l'école de Spontin à partir du 25 mars 2019.

26. Ratification de la désignation de Mme Lorie BATTER, en qualité d'institutrice maternelle temporaire à mi-temps à l'école de Mont à partir du 25 mars 2019.
27. Démission de Mme Bénédicte TASIAUX, institutrice primaire, à partir du 1er mars 2019.
28. Nomination à mi-temps de Mme Stéphanie BOUILLE, en qualité d'institutrice primaire à partir du 1er avril 2019.
29. Nomination de Mr Fodel CHADLI, en qualité de maître de religion islamique à raison d'une période par semaine à partir du 1er avril 2019.

### Séance publique

#### 19.-4.1.INFORMATION

Prend connaissance du courrier de l'Union des Villes et Communes de Wallonie relatif au projet de réforme APE.

#### 19.-4.2.APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ANTÉRIEURE

Le procès-verbal de la séance du 18 mars 2019 est approuvé à l'unanimité.

#### 19.-4.3. MARCHÉ DE TRAVAUX "PERTUIS DE LA BRASSERIE DU BOCQ" - APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION

**DÉCIDE** à l'unanimité

- D'approuver le cahier spécial des charges N° 20190030 - OA-190014 et le montant estimé du marché "PERTUIS DE LA BRASSERIE DU BOCQ", établis par l'auteur de projet, SGI INGENIEURS S.A., rue Jean Sonet, 17 à 5032 ISNES.  
Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 123.729,17 € hors TVA ou 149.712,30 €, 21% TVA comprise (25.983,13 € TVA co-contractant).
- De passer le marché par la procédure ouverte.
- De compléter et d'envoyer l'avis de marché au niveau national.
- De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2019, article 877/73201-60 (n° de projet: 20190030).  
Ce crédit fera l'objet d'une prochaine modification budgétaire.

*B. Custinne s'interroge sur les travaux de réfection de l'égout de la rue de Solonne qui sont également urgents. Selon lui, il ne faut pas attendre la fin de la bataille juridique pour refaire l'égout.*

*Le bourgmestre précise que le niveau de risque est différent. Le bureau d'ingénieurs spécialisé dans la stabilité des ouvrages d'art a qualifié la première partie du pertuis de la brasserie en zone à risques élevés. Il n'y a donc pas le choix, il faut mettre la priorité sur ce chantier et s'occuper ensuite des autres.*

*Il rappelle qu'une convention d'assainissement rural devrait permettre la construction d'une station d'épuration pour Purnode. Dans ce contexte, tous les égouts devront être refaits.*

*Le Collège a postposé les travaux de la rue de Solonne pour les mêmes raisons que sous l'ancienne législature (question de budget).*

#### 19.-4.4.CONVENTION BRASSERIE DE PURNODE - COMMUNE D'YVOIR POUR LES TRAVAUX DU PERTUIS DE LA BRASSERIE

Considérant la nécessité de faire des travaux au pertuis situé sous la brasserie du Bocq à Purnode;

Considérant que le pertuis est destiné à évacuer les eaux pluviales venant du bassin versant en amont de Purnode et sert aussi de galerie technique en vue de ramener les eaux sales de la salle d'embouteillage vers la station d'épuration de la brasserie.

Considérant que la vocation première du pertuis est donc publique, - censé donc être propriété communale-, avec une utilisation privée au bénéfice de la Brasserie pour son tuyau d'égouttage d'eaux sales.

Considérant que les travaux visent à la démolition et reconstruction du pertuis aux endroits les plus abîmés ainsi qu'au rempiètement des piedroits dans les zones d'affouillement;

Considérant que même si l'ouvrage est d'utilité publique, il a été trouvé un accord pour qu'une partie des frais soient pris en charge par la Brasserie du Bocq, principal utilisateur ;

Considérant que cet accord est repris dans une convention établie d'un commun accord entre les parties.

**DÉCIDE** à l'unanimité

- D'approuver la convention entre la Brasserie du Bocq SA et la Commune d'Yvoir telle que reprise au dossier.

#### 19.-4.5.INFORMATION CHARTE POUR DES ACHATS PUBLICS RESPONSABLES AU SEIN DES POUVOIRS LOCAUX

**DÉCIDE** à l'unanimité

- D'adhérer et signer la charte pour des achats publics responsables.
- D'adopter un plan d'actions endéans les 6 mois de la signature de la présente charte. Ce plan arborera au moins les points suivants :
  - \* des ambitions et des objectifs quantitatifs et qualitatifs;
  - \* les actions concrètes permettant d'atteindre les objectifs décidés;
  - \* les moyens et les outils nécessaires à la réalisation des actions;
  - \* des indicateurs de suivi pour évaluer l'atteinte des objectifs;
 Le plan d'actions sera intégré au PST de la Commune.
- D'impliquer les parties concernées (budget, marchés publics, politiques, service technique) pour la rédaction du plan d'actions, les informer du plan d'action qui sera adopté et les tenir régulièrement informés du suivi.
- De désigner deux personnes de référence, une au sein du Collège communal et une au sein de l'administration, pour la coordination de la mise en oeuvre du plan d'actions.
- De s'engager à informer et former son personnel aux achats publics durables et à l'utilisation des outils à leur disposition.  
Le Conseil communal prend note que des outils spécifiques aux marchés publics responsables, dont un réseau d'acheteurs publics responsables, sont mis à disposition par la Région wallonne.
- De communiquer, tant en interne qu'en externe, sur l'engagement pris via la charte et le plan d'actions dès que celui-ci sera adopté.
- De charger le Collège communal de faire régulièrement rapport du suivi au Conseil communal dans le cadre du suivi du PST.
- De formuler des recommandations pour l'application des actions reprise au plan aux divers organes de collaboration en charge de marchés publics avec ou pour compte de la commune (bureau d'études, fournisseurs,...).
- De transmettre tous les éléments préconisés dans la charte, ci-jointe, à la Direction du développement durable du SPW.
- D'approuver la validité de la présente charte jusqu'à la fin de la législature et dans une perspective évolutive et de renouvellement.

**19.-4.6.MARCHÉ DE STOCK DE FOURNITURES INFORMATIQUES - APPROBATION DES CONDITIONS DÉCIDE à l'unanimité**

- D'approuver le cahier des charges N° F/PNFA/2019/CE17 et le montant estimé du marché "Marché de stock de fournitures informatiques", établis par le Service Marchés publics. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 7.938,00 € hors TVA ou 9.604,98 €, 21% TVA comprise et le montant limite de commande s'élève à 19.421,49 € hors TVA ou 23.500,00 €, 21% TVA comprise.
- De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant).

**19.-4.7.ADHÉSION DE LA COMMUNE D'YVOIR À LA CENTRALE D'ACHAT QUI SERA ORGANISÉE PAR LA VILLE DE DINANT EN VUE DE LA DÉSIGNATION D'UN D.P.O. – ACCORD DE PRINCIPE DÉCIDE à l'unanimité**

- De marquer son accord de principe à l'adhésion de la Commune d'Yvoir à la centrale d'achat qui sera organisée par la Ville de Dinant en vue de la désignation d'un DPO.

**19.-4.8.DÉPÔT D'UNE OFFRE D'ACHAT POUR LES BÂTIMENTS B-POST À YVOIR - RATIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DU COLLÈGE COMMUNAL DU 2 AVRIL 2019 ET ACCORD DE PRINCIPE POUR L'ESTIMATION PAR LE COMITÉ D'ACQUISITION D'IMMEUBLES**

**DÉCIDE par 18 voix pour et 2 abstentions (M. Bertrand Custinne et M. Thierry Lannoy)**

- De ratifier la délibération du Collège communal du 2 avril 2019 décidant de déposer une offre en vue de l'acquisition des bâtiments de B-Post selon les modalités y prévues.
- De valider les désignations du bien, offre, motivation de l'achat, moyens financiers envisagés et le caractère d'utilité publique repris dans la présente délibération ;
- De lancer la procédure de vérification de l'estimation du bien auprès du CAI.

*Le montant est jugé important par B. Custinne qui soupçonne des problèmes au niveau de la PEB (isolation, surchauffe, ...), de la présence d'amiante et des infiltrations au niveau de la toiture. La facture finale risque d'être élevée.*

*Le bourgmestre précise que la totalité des charges de l'emprunt sera couverte par les loyers (sans travaux supplémentaire).*

*L'inventaire de l'amiante a été remis par B-Post dans sa demande d'offre de prix.*

*Le bâtiment sera utilisé tel qu'il est dans un premier temps. Les travaux se feront dans un second temps, par phases.*

*B. Custinne se demande ce qu'il va advenir des bâtiments de l'ancien atelier communal.*

*A-t-on fait une estimation à longue échéance pour faire un comparatif avec un budget global ?*

*Le raisonnement du Collège est que le bâtiment de la Poste a un potentiel évident et une localisation exceptionnelle.*

*Il offre des opportunités uniques : collaboration avec la Poste, grands logements de qualité, développement de projets avec le CPAS, aménagement du carrefour facilité, ...*

*EPY demande qu'une estimation plus complète avec une étude détaillée si possible.*

*Vu la charge de travail actuelle du service technique, cela n'est pas possible.*

*EPY aurait tout de même souhaité avoir une estimation à la grosse louche pour ne pas s'embarquer à l'aveugle.*

**19.-4.9. APPROBATION DE L'AVENANT À LA CONVENTION DE PARTENARIAT TEMPORAIRE AVEC L'INASEP POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LE TEST IN SITU D'UNE MÉTHODOLOGIE D'ASSISTANCE AU CONTRÔLE ET AU GÉO-RÉFÉRENCIEMENT DES RACCORDEMENTS PARTICULIERS À L'ÉGOUT.**

**DÉCIDE** à l'unanimité

- D'approuver l'avenant à la convention de partenariat temporaire avec l'INASEP pour le développement et le test *in situ* d'une méthodologie d'assistance au contrôle et au géo-référencement des raccordements particuliers à l'égout.

**19.-4.10. DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT À L'AG DE L'AIS**

Considérant qu'en date du 21 janvier 2019, Mme Bador était désignée à ce poste ;

Considérant que Mme Bador a également été désignée comme représentante du CPAS dans le même CA;

Considérant que l'intéressée ne peut occuper les deux postes simultanément et qu'il y a donc lieu de désigner un autre représentant communal;

Considérant qu'Etienne Defresne est dans les conditions pour occuper le poste;

**DÉCIDE** à l'unanimité

- De désigner Etienne Defresne comme représentant de la Commune d'Yvoir à l'assemblée générale de l'AIS.

**19.-4.11. FIXATION DES EMPLOIS VACANTS À LA DATE DU 15 AVRIL 2019.**

Considérant que, chaque année scolaire, le pouvoir organisateur doit arrêter la liste des emplois vacants à la date du 15 avril et ce, afin de lancer un appel aux candidats à la nomination définitive dans le courant de l'année suivante;

Sous réserve d'approbation par la Fédération Wallonie-Bruxelles des calculs d'encadrement pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2018 au 30 juin 2019 et compte tenu des nominations au 1<sup>er</sup> avril 2019,

**DÉCIDE** à l'unanimité

- De fixer comme suit la liste des emplois vacants au 15 avril 2019 :
  - Direction d'école : 1 emploi.
  - Primaire : 51 périodes.
  - Maternelle : 103 périodes.
  - Psychomotricité : Néant.
  - Education physique : Néant.
  - Seconde langue : Néant.
  - Morale : 2 périodes.
  - Religion catholique : néant.
  - Religion protestante : néant.
  - Religion orthodoxe : 1 période.
  - Religion islamique : 1 période.
  - Religion israélite : Néant.
  - Philosophie & citoyenneté : 1 période.
  - Philosophie & citoyenneté dispense : 10 périodes.

**19.-4.12. DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT DES COMMUNES ET DES PROVINCES, ASBL.**

**DÉCIDE** à l'unanimité

- De désigner Mme Chantal ELOIN-GOETGHEBUER en qualité de représentante du Pouvoir organisateur d'Yvoir à l'Assemblée générale du C.E.C.P.

19.-4.13. MOBILITÉ – RÈGLEMENT COMPLÉMENTAIRE DE POLICE RELATIF À LA MISE EN PLACE D'UN STATIONNEMENT PMR RUE DU TRICOINTE.

Le Conseil décide de reporter le point.

19.-4.14.N947C - PONT DE ROUILLON - GODINNE : DEMANDE D'AVIS DU SPW

Considérant le courrier de la Direction des Routes de Namur du SPW, du 8/04/2019, sollicitant l'avis du Conseil communal sur un projet d'Arrêté Ministériel organisant sur le territoire des communes de Anhée et Yvoir, dans les localités Annevoie-Rouillon et Godinne sur la route Régionale N947c :

1. la vitesse des véhicules limitée à 50km/h entre les cumulées 0.050 et 0.265, soit entre les deux zones d'agglomération de Annevoie- Rouillon et Godinne
2. le franchissement du feu tricolore au rouge pour les cyclistes
3. l'interdiction d'accès au pont aux poids lourds de plus de 10T;

Considérant que la solution de permettre aux cyclistes l'usage de la voirie centrale hors régulation (de la circulation alternée) apparaît comme dangereuse pour la majorité des conseillers;

Considérant que le passage d'un charroi lourd sur le pont de Rouillon n'était pas permis avant les travaux de rénovation de celui-ci mais qu'il convient néanmoins de permettre le passage des bus et autocars vu la présence voisine d'une importante société de cars ;

**DÉCIDE**

- de marquer son accord à l'unanimité sur les mesures suivantes proposées par la Direction des Routes de Namur du SPW le 8/04/2019, dans les localités Annevoie-Rouillon et Godinne sur la route Régionale N947c :
  - vitesse des véhicules limitée à 50km/h entre les cumulées 0.050 et 0.265, soit entre les deux zones d'agglomération de Annevoie- Rouillon et Godinne (unanimité);
  - limitation à 10T maximum pour le charroi de transport de choses, et ce par l'apposition d'un signal C23 complété du « +10T » (unanimité).
- d'émettre un avis défavorable par 10 voix contre (Mme Nathalie Blauwbloeme, M. Etienne Defresne, M. Marcel Colet, Mme Christine Bador, M. Jean-Claude Deville, M. Alain Goffaux, M. Jean-Pol Boussifet, M. Julien Rosière, M. Thierry Lannoy et M. Bertrand Custinne), 4 voix pour (M. Hugo Nassogne, M. Pierre-Yves Devresse, Mme Chantal Eloin-Goetghebuer, M. Alexandre Visée) et 6 abstentions (M. Yvon Perin de Jaco, M. Raphaël Frédérick, M. Marc Dewez, M. Charles Pâquet, M. Patrick Evrard et M. Laurent Germain) à la mesure visant à autoriser le passage des cyclistes sur la voirie centrale du pont hors régulation (par la pose d'un signal B23 sur le poteau de feu) avec accompagnement de cette mesure par une signalisation indicative à l'égard des automobilistes et de la réalisation de bandes de couleur au sol de la voirie centrale permettant de mieux visualiser le passage à contre-sens éventuel des cyclistes;
- de demander que les aménagements soient réalisés de manière à faciliter l'accès des cyclistes sur les trottoirs du pont (accès qui doit rester autorisé).
- de proposer les mesures alternatives suivantes pour le passage des cyclistes sur la voirie centrale :
  - remettre les feux tricolores en phases fixes comme auparavant en calquant la durée du feu vert sur le temps nécessaire pour la traversée du pont par un cycliste;
  - placer les bandes de couleur au sol sans la pose du signal B23 pour laisser la possibilité aux vélos de passer mais en laissant l'avantage aux automobilistes.

19.-4.15.FIXATION DU CALENDRIER DES CONSEILS COMMUNAUX DU SECOND SEMESTRE

Fixe le calendrier des prochains conseils communaux comme suit :

27 mai – 24 juin – 23 septembre – 21 octobre – 25 novembre – 19 décembre.

19.-4.16.DÉCLARATION DE MANDATS

Rappel aux mandataires que la déclaration de mandats doit être rentrée pour le 1er juin 2019.

19.-4.17.ARRÊTÉ DU CONSEIL COMMUNAL DU 29 AVRIL 2019 APPROUVANT L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE L'UNION DES VILLES ET COMMUNES DE WALLONIE DU 9 MAI 2019

**DÉCIDE à l'unanimité**

- D'approuver les points mis à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Union des Villes et Communes de Wallonie du 9 mai 2019.
- De charger son Délégué à cette Assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil Communal en sa séance du 29 avril 2019.

19.-4.18.POINT SUPPLÉMENTAIRE GROUPE EPY - POSE DE RADARS RÉPRESSIFS À PURNODE, GODINNE ET SPONTIN - DÉCISION

### Description de la demande

Comme E. Defresne l'a confirmé lors de la discussion budgétaire en décembre dernier, un radar répressif (financé par la Zone de Police Haute-Meuse) semble prévu rue Grande à Godinne. Ceci a d'ailleurs été évoqué lors de la récente réunion des Godinois(es). Ce dispositif est la seule piste crédible envisagée lors d'une rencontre organisée à l'Espace 27 sous l'ancienne législature avec les autorités régionales et la police et notre groupe soutient l'initiative. Le groupe EPY soutient ce projet. Cependant, personne n'ignore que de grands problèmes de vitesse – avec des camions qui plus est – existent dans les traversées de Purnode et de Spontin. Plusieurs analyses de roulage ont démontré que des dépassements de vitesse étaient fréquents sur ces voiries. L'étude pour la gestion du charrois poids lourds, dont les conclusions sont toujours attendues, pointait très nettement ce problème et recommandait à l'époque (et en attendant mieux) des mesures coercitives pour limiter les vitesses des véhicules (lourds notamment). Nous savons que le boîtier qui serait installé à Godinne est financé par la Zone de Police Haute-Meuse. Cependant, rien n'empêche notre administration d'en (faire) commander deux supplémentaires (sur fonds communaux) et d'ainsi sécuriser les trois zones sensibles de notre entité. Inutile à nos yeux que certains de nos concitoyens se sentent lésés par rapport à d'autres. Le problème est aussi connu et aussi vieux à Purnode et Spontin et qu'il ne l'est à Godinne. Dans un souci d'équité mais aussi et surtout de sécurité, notre groupe propose au Conseil communal de valider cette suggestion en :

Demandant à la Zone de Police Haute-Meuse l'endroit idéal pour placer les boîtiers  
Demandant à la ZPHM à son budget extraordinaire l'achat de deux boîtiers supplémentaires à placer à Purnode et Spontin  
Inscrivant un crédit de dépense en faveur de la ZPHM correspondant à ce montant (estimé à 60.000 euros) lors de la prochaine modification budgétaire.

Le Conseil décide de reporter le point au prochain conseil et d'organiser entretemps une réunion de travail entre B. Custinne et l'échevine de la mobilité.

### 19.-4.19.POINT SUPPLÉMENTAIRE GROUPE EPY - AGRANDISSEMENT DU COMPLEXE SPORTIF DE PURNODE - CONSULTATION DES ASSOCIATIONS CONCERNÉES ET SOURCES DE FINANCEMENT – DÉCISION

#### Description de la demande

Le Collège a manifestement pour projet d'agrandir le complexe sportif de Purnode. Il est vrai que le village, depuis la vente de la salle Saint-Remacle, n'a plus véritablement de salle agencée pour accueillir de belles et grandes réceptions et/ou festivités (spectacles, etc.). La réflexion autour de cet agrandissement s'est déjà posée il y a quelques temps et le Collège de l'époque (LB-EPY) avait conclu à une consultation des clubs et associations concernées afin de dresser la liste des besoins et, si c'était nécessaire, de rentrer une fiche-projet dans le cadre du PCDR (soit dans l'actuelle programmation via un addendum soit dans la prochaine). Ceci a d'ailleurs été évoqué lors de la CLDR du 20 décembre 2016 ainsi que lors d'une réunion du GUAP début 2017 dont le PV est joint à la présente. Notre groupe n'est pas opposé à ce projet (que nous avons nous-mêmes inscrit dans notre programme électoral) mais nous nous étonnons sur le changement de procédure et de l'approche utilisée par la nouvelle majorité ainsi que par la source de financement envisagée. Quant à l'approche :

L'Echevin des travaux subsidiés et un agent technique sont déjà venus mesurer le bâtiment existant et semblent avoir une idée bien précise des travaux envisagés. Tout ceci alors qu'AUCUNE concertation n'a à ce jour eu lieu avec les représentants du GUAP (gestionnaire des locaux) ni des clubs sportifs concernés (Tennis de table, balle pelote et football). Il n'en fallait pas davantage pour crispier la réflexion au sein de ces associations et d'amener toute une série de questions dont :

- la commune veut-elle reprendre la gestion du complexe ?
- quelles seront les conditions d'occupation des clubs ?
- quel est l'objectif de cette extension ?
- quel timing pour l'étude et les travaux (avec les conséquences sur le calendrier de locations) ?
- la commune compte-t-elle nous « imposer » sa vision ou véritablement construire un tel projet avec les utilisateurs habituels ?

Et d'ajouter que ceci aura suffi pour refroidir ces mêmes utilisateurs face à ce projet qui préfèrent de loin ne rien avoir en plus plutôt qu'un bâtiment qui pourrait à terme nuire aux occupations actuelles dans lesquelles les clubs se sentent finalement très bien.

*Nous ne pouvons à nouveau que nous étonner de cette manière d'agir dans la mesure où la majorité a voulu s'inscrire dans la transparence et dans une concertation permanente avec les citoyens (ce que nous trouvons très positif... mais que nous constatons décidément fort peu !).*

*Volonté manifeste ou à nouveau maladresse du Collège ou d'une partie de celui-ci ?*

*Quant au financement :*

*Il est du devoir des responsables politiques d'optimiser la gestion budgétaire. Cela passe donc par une utilisation rationnelle et efficiente des subsides, peu importe leur source.*

*En 2016, les chiffres avancés à l'époque par le service technique avoisinaient les 700.000 euros.*

*A l'époque, le Collège s'était rapidement accordé sur un financement via le PCDR plutôt que via le Plan d'Investissement Communal (PIC) ou par Infraspport (cfr. Echange de mail avec M. Gabriel en annexe de la présente). La raison était simple : le PIC peut viser des travaux qu'aucune autre source de financement ne peut prendre en charge. Et d'ajouter que le PIC est une enveloppe*

*fermée avec un taux de subsidiation moins favorable que ne peut l'être le PCDR, surtout pour des investissements de ce type pour lesquels le taux peut atteindre les 80%.*

*Malgré cette réflexion et cette décision raisonnable, Marcel Colet indiquait à Bertrand Custinne il y a peu que les travaux se feraient finalement dans le cadre du PIC 2019-2021 et que c'était pour ça qu'il ne fallait pas traîner dans les plans et l'étude !*

*Quel ne fut pas notre étonnement dans ce retournement de position dont nous aimerions connaître les raisons ! Surtout quand on entend l'ampleur des travaux envisagés par M. Colet et dont le coût devrait approcher si pas dépasser l'estimation de 2016.*

*Si on peut se réjouir de la volonté d'aller « vite », nous attirons l'attention sur le fait de ne pas confondre vitesse et précipitation... d'autant plus avec de telles sommes en jeu !*

*Nous le savons, les dossiers PIC sont effectivement plus rapides que ceux réalisés via le PCDR.*

*Toutefois, quand on travaille avec de telles sommes, qu'il n'y a aucune urgence impérieuse et que d'autres travaux peuvent être inclus dans le PIC, n'y a-t-il pas des raisons suffisantes pour envisager*

*une source de financement – certes peut-être moins rapide – mais plus fructueuse (80% sur les premiers 500.000 euros & 50% sur le solde ; frais d'étude compris) ?*

*A titre d'information : le PIC offre une subvention de 60% pour les travaux, hors frais d'études qui ne sont subsidiés qu'entre 3 et 5% ! (plus d'infos dans la circulaire jointe à la présente note).*

*Nous ne pouvons imaginer que le Collège n'a pas d'autres projets (centre sportif de Godinne (partie non-subsidiée par Infraspport, administration communale, écoles, voiries, ...) qui trouveraient leur place dans le PIC alors qu'ils n'ont aucune autre source de financement !*

*En bref, nous recommandons de « commencer par le commencement » et de ne pas se précipiter.*

*Dans cet objectif, notre groupe demande au Conseil de valider le dispositif suivant :*

*- Organiser sans délai une rencontre avec les 4 associations concernées (GUAP, Palette club de Purnode, Pelote Renaissance de Purnode et RFC Yvoir) afin de jauger la volonté d'agrandissement, de lister les besoins et de discuter des conséquences et conditions d'occupation pour l'avenir.*

*Dans l'hypothèse où les associations sont bel et bien demanderesse, d'inscrire ce projet dans le cadre du PCDR (soit sous l'actuelle programmation soit dans la prochaine) mais en aucune façon dans le cadre du Plan d'Investissement Communal 2019-2021.*

*D'inscrire cette réflexion à l'ordre du jour de la prochaine CLDR.*

#### Réponse de l'Échevin Marcel Colet

L'Echevin confirme que des réunions avec les associations et clubs concernés seront organisées, avant la désignation de l'auteur de projet.

Il n'y a pas encore de projet concret mais simplement une estimation basée sur une superficie avec un prix au m<sup>2</sup>. On a fixé le cadre et on va voir avec les futurs utilisateurs quels sont leurs besoins.

En ce qui concerne l'inscription du projet dans le PCDR, la longueur de la procédure est telle que ce n'est pas réalisable ; d'autant plus que la programmation s'arrête en 2022 et qu'il y a encore d'autres fiches à réaliser (maison des Associations, Bords de Meuse, .. ;).

Il n'est pas réaliste de faire un addendum, c'est-à-dire faire remonter une fiche de nulle part, et mener tous les autres projets de front.

Il a donc été décidé de bloquer le projet au niveau du PIC qui impose une attribution des travaux pour le 31/12/2021 au plus tard.

En conséquence, le Conseil communal décide à l'unanimité

- D'organiser sans délai une rencontre avec les associations concernées (GUAP, Palette club de Purnode, Pelote Renaissance de Purnode et RFC Yvoir), l'école et tout autre utilisateur potentiel afin de jauger la volonté d'agrandissement, de lister les besoins et de discuter des conséquences et conditions d'occupation pour l'avenir.

Par contre, par 18 voix contre et 2 voix pour (M. Bertrand Custinne et M. Thierry Lannoy), le Conseil ne marque pas son accord pour

- inscrire ce projet dans le cadre du PCDR (soit sous l'actuelle programmation soit dans la prochaine)
- inscrire cette réflexion à l'ordre du jour de la prochaine CLDR.

#### 19.-4.20.INTERPELLATIONS GROUPE EPY

##### **1. Relance du marché hebdomadaire d'Yvoir - état de la situation**

###### Texte de l'interpellation

*Durant la campagne électorale, nous avons tous admis que la relance du marché hebdomadaire était plus que nécessaire. Six mois plus tard, nous voudrions connaître les démarches que la majorité a entreprises dans cet objectif ?*

*Si rien n'a été fait, le Collège peut-il nous donner les pistes de ce qu'il compte faire (procédure, type de marché, ...) ainsi que son objectif de mise en œuvre (timing) ?*

###### Réponse du Collège

Ce projet est dans les cartons mais vu l'urgence d'autres projets (ex : PST), il est toujours au stade de la réflexion (quel jour ?; quel promoteur ? , ...)

##### **2. Abandon de l'actuelle étude pour la construction d'un centre sportif à Godinne - motifs et objectifs pour l'avenir**

###### Texte de l'interpellation

*Lors de la récente réunion du Conseil Consultatif des Sports, l'Echevin responsable a confirmé que l'étude pour un nouveau centre sportif à Godinne, menée depuis avril 2017, était (elle aussi) arrêtée.*

*Les raisons avancées par ce dernier seraient liées au coût qui, pour l'occasion, reste pourtant dans les lignes dressées depuis le début et par ailleurs présentées – et validées à l'unanimité – lors du conseil communal de juin 2018.*

*Selon ses propos (déjà énoncé début d'année en conseil communal), l'objectif serait d'une part de rapprocher le bâtiment de la plaine de jeux et, d'autre part, de ne plus avoir de bâtiment « en dur » pour les terrains couverts. Notre groupe tient à rappeler que, ni le projet, ni son emplacement (position centrale par rapport aux différentes aires de jeu) n'ont été choisis au hasard à l'époque. Ils répondaient à la fois aux besoins des clubs, aux exigences du pouvoir subsidiant et offraient une réelle perspective d'avenir pour ces infrastructures.*

*Le Collège peut-il :*

- *Nous confirmer l'arrêt de l'étude entamée en 2017 via l'INASEP et nous en donner précisément les raisons ?*
- *Nous fournir avec la plus grande précision le montant des honoraires versés à ce jour ainsi que ceux encore à verser par rapport à cette étude ?*
- *Nous confirmer qu'il a toujours bien l'intention de réaliser un nouveau centre sportif à Godinne ?*
- *Si oui, nous indiquer quels sont ses objectifs en terme d'infrastructure (terrains couverts ? quels sports possibles ? quelle superficie ? ... ) et de timing de réalisation ?*

*Nous tenons en effet à savoir si un nouveau projet va réellement arriver, en quels points sera-t-il meilleur que celui qui était à l'étude (et qui avait reçu l'aval des clubs ... et de l'urbanisme !) et si tout ceci justifie l'argent et le temps perdu.*

###### Réponse du Collège

Aucun ordre d'arrêt de l'étude n'a été donné à l'INASEP mais le projet est réétudié de manière radicale.

En effet, le projet tel que voté en juin 2018 soulevait plusieurs objections et/ou remarques :

- le coût final global (2.4 M) ;
- la solution de la buvette partagée avec un autre club n'est pas la solution rêvée pour les responsables du club de tennis ;
- l'arrêt de toute pratique sportive du tennis le temps d'une saison ;
- le fait que le « multisports » n'est une obligation pour Infraspports que si un besoin existe.

Les questions suivantes se posent :

- comment reconcevoir des plans pour conserver les terrains de tennis réhabilités il ya 3 ou 4 ans pour 60.000 € ;
- comment peut-on rencontrer le souci de maintenir une activité sportive de manière permanente ;
- comment rencontrer les besoins réels existants d'avoir un club-house de belle qualité, des vestiaires modernes et aux normes pour le tennis et le rugby en essayant de rester dans des budgets plus compacts.

Des contacts ont été pris avec la DGO4 et Infraspports avec des pistes plus légères qui répondent à l'analyse des besoins. Plusieurs pistes existent actuellement.

Il est vrai que l'on va perdre le coût de l'étude qui a déjà été réalisée (70.000 €) mais c'est pour en gagner sur le coût global du projet.



B. Custinne rappelle qu'avec une Régie communale Autonome, on peut récupérer la TVA (400 à 500.000 € récupérables) avec des conditions, notamment l'intégration de la salle du Maka.  
Le bourgmestre précise que la RCA doit fonctionner à l'équilibre. Or, on sait que la salle du Maka est un gouffre financier. Qui paiera ? Les clubs ? Pour que cela reste vivable pour les clubs, il faudra donc augmenter les subsides.

### **3. Points supplémentaires abordés en séance**

Th. Lannoy s'étonne d'avoir reçu des invitations pour la marche Adepts de Purnode dans des enveloppes avec le logo et timbrées par la Commune. Il se demande si tous les organisateurs pourront bénéficier de cet avantage ?

*Même si c'est une organisation de l'école, les membres du Collège ne cautionnent pas cette façon de faire dont ils n'avaient pas connaissance.*

Malgré plusieurs demandes (4 mails restés sans réaction), les buts qui devaient être montés pour l'initiation au football à Purnode n'ont pas été montés pour le jour J.

*Le Bourgmestre fait son mea culpa et reconnaît que cela n'est pas excusable.  
Il ajoute que l'atelier communal connaît de grands problèmes de planification.*

#### **19.-4.21. INFORMATION PLANS DE PILOTAGE**

Entend le rapport de Monsieur Christophe Galet et Mme Françoise Coosemans sur les plans de pilotage, après une introduction de Mme Chantal Eloin-Goetghebuer, échevine de l'enseignement.

L'ordre du jour de la séance publique est apuré à 22h44.

---

#### **Huis clos**

**19.-4.22. PLAN DE PILOTAGE DE L'ÉCOLE DE DORINNE-EVREHAILLES (FASE 2872).**

**19.-4.23. PLAN DE PILOTAGE DE L'ÉCOLE DE MONT (FASE 2878)**

**19.-4.24. CONVENTION DE TRANSACTION - APPROBATION PAR LE CONSEIL COMMUNAL**

**19.-4.25. RATIFICATION DE LA DÉSIGNATION D'UNE INSTITUTRICE PRIMAIRE TEMPORAIRE À TEMPS PARTIEL À L'ÉCOLE DE SPONTIN**

**19.-4.26. RATIFICATION DE LA DÉSIGNATION D'UNE INSTITUTRICE MATERNELLE TEMPORAIRE À MI-TEMPS À L'ÉCOLE DE MONT**

**19.-4.27. DÉMISSION D'UNE INSTITUTRICE PRIMAIRE**

**19.-4.28. NOMINATION À MI-TEMPS D'UNE INSTITUTRICE PRIMAIRE**

**19.-4.29. NOMINATION D'UN MAÎTRE DE RELIGION ISLAMIQUE**

Le huis clos se termine à 23h02. La séance est levée.

La date de la prochaine séance du Conseil communal est fixée au lundi 27 mai 2019 à 20h00.

---

**La Directrice Générale f.f.,**

**C. NAVET.**

**Le Bourgmestre,**

**P. EVRARD**